

programme permettant aux petits salariés, auxquels la loi actuelle refuse des maisons convenables, d'en acquérir. Tous ces gens devraient unir leurs efforts pour étudier le problème; ils collaboreraient à un vaste programme, un programme national, pour atteindre un objectif souhaitable.

(Texte)

M. Deschatelets: Monsieur le président, je veux faire quelques remarques sur la résolution qui nous est soumise. Comme tous les députés qui m'ont précédé, je me réjouis, évidemment, que des fonds additionnels soient mis à la portée du public désireux d'acquérir une propriété.

Cependant, vu que nous traversons une période de chômage et que nous serons appelés à connaître durant plusieurs années une période de chômage, sous un gouvernement conservateur, je regrette, comme nombre d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre, que l'on ait manqué une occasion superbe, par la construction de maisons, non seulement de minimiser le chômage, mais de permettre l'accès de la propriété aux petits salariés, de façon à résoudre le problème de l'habitation. Nous ne devons pas perdre de vue, en effet, que le coût de la construction monte en flèche et que l'intérêt que l'on exige actuellement pour les prêts hypothécaires empêche les petits salariés de se prévaloir de la loi. Certains députés qui m'ont précédé ont cité des chiffres, et l'on constate aujourd'hui que la majorité de ceux qui bénéficient de la loi ont un revenu d'environ \$5,600. Je ne crois pas que, dans les circonstances actuelles, on puisse dire que l'on a réussi à permettre au petit salarié l'accès à la propriété.

Si, encore une fois, je me réjouis que l'on présente cette mesure, sans doute susceptible d'aider dans les circonstances, je me dois de souligner le fait que ceux-là mêmes qui constituent actuellement le gouvernement nous reprochaient, lorsque nous étions à la barre, le taux d'intérêt actuellement en vigueur pour les prêts hypothécaires.

Le député qui vient de me précéder a soulevé un point que j'avais l'intention de signaler, lequel devrait être examiné à fond si l'on veut résoudre le problème de l'habitation à l'échelle nationale.

Nous avons dans le Québec une loi provinciale sur l'habitation. Il est vrai que, dans la province de Québec, l'intérêt sur les prêts hypothécaires est moins élevé que sous l'empire de la loi fédérale. Mais, par contre, elle ne donne pas de garantie comme le fait la loi fédérale, ce qui diminue, s'il n'enlève pas complètement l'intérêt du prêteur. A tout événement, il est une chose qu'il ne faut pas oublier, la ville de Montréal de même

que les autres villes importantes du pays ont des taudis par milliers; il nous faut donc en venir à la conclusion que nous faisons face à un problème national que nous devons essayer de régler en trouvant une formule qui sera également partagée par les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux.

Vous allez me demander: qu'est-ce que les municipalités peuvent faire pour aider à résoudre le problème de l'habitation? L'honorable député de Laurier (M. Chevrier) en a parlé dans son discours. A quoi nous servirait-il de trouver des mesures facilitant l'obtention de prêts et abaissant l'intérêt, les frais d'amortissement et autres, si, d'un autre côté, la spéculation sur les terrains continue. Je crois qu'une formule qui pourrait être acceptable aux trois paliers serait peut-être la solution logique, puisque cela permettrait ce que tous nous désirons, soit l'accès à la propriété pour l'ouvrier et les petits salariés.

Je ne veux pas retarder l'adoption de cette résolution. Voilà les remarques générales que je tenais à faire, mais, de nouveau, je tiens à souligner que ceux-là même qui nous reprochaient, alors que nous étions au pouvoir, l'intérêt sur les prêts hypothécaires, n'ont pas trouvé le moyen, dans les circonstances actuelles, de le réduire.

A tout événement, nous aurons l'occasion, je le crois bien, de revenir sur cette question qui demeure une des plus importantes pour la grande majorité des électeurs du pays, les petits salariés.

En terminant, monsieur le président, je tiens à rappeler que plus d'un million d'habitats ont été construits alors que le parti libéral était au pouvoir, c'est-à-dire jusqu'au 21 juin 1957. Je crois que, tous ensemble, nous devrions essayer de trouver les moyens d'améliorer la loi existante, afin que la petite propriété devienne de plus en plus accessible aux petits salariés du pays.

(Traduction)

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, mes observations seront extrêmement brèves puisque la plupart des points que je voulais traiter l'ont déjà été. Toutefois, il en reste un sur lequel je ne suis pas trop fixé. Certaines observations contenues dans le discours du trône pourraient porter à croire que les propositions visant la loi nationale sur l'habitation se placent sous un double signe. Le discours du trône mentionne d'abord "un énergique programme de construction d'habitations", pour parler plus loin de "collaborer pleinement en vertu de la loi nationale sur l'habitation, à toute nouvelle entreprise d'abolissement des taudis". Je n'arrive pas à savoir si la résolution à l'étude porte sur un seul de ces aspects ou sur les deux.